



**Procès - verbal de la séance
du Conseil municipal du 21 novembre 2025**

Présents : Martine SOUZY, Alexandra DOUSSAUD, Pauline PLAZE, Isabelle ROSIER, Olivier SAVIGNAC, Stéphane VEYSSEIX, Isabelle VIALLE.

Absents : Evelyne BOYER, Rémi ESPALIEU, Sylvia TALLET, Steven BESSON, Frédéric CURNIL, Jean-Jacques SANS.

Procurations : Evelyne Boyer à Isabelle Rosier, Rémi Espalieu à Alexandra Doussaud, Sylvia Tallet à Stéphane Veysseix.

Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Alexandra DOUSSAUD

Après avoir désigné un secrétaire de séance, les élus ont approuvé le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 octobre 2025.

Travaux réaménagement locaux France Services : choix des entreprises

Suite à une consultation pour la réalisation de ces travaux, les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 Démolition : Sarl Goudal 3 887,60 € HT
- Lot 2 Menuiseries intérieures et extérieures : Sarl Graille Didier 20 044 € HT
- Lot 3 Plâtrerie Plafond et isolation : Sas Descat Lubersac 15 615 € HT
- Lot 4 Revêtement de sol : Sas Descat Lubersac 4 630 € HT
- Lot 5 Electricité : Clim Energie 8 317,45 € HT
- Lot 6 : Chauffage/ventilation : Clim Energie 8 500 € HT

Montant total : 60 994, 05 € HT.

Toutes les lumières seront remplacées par des Led.

La Poste participera au financement pour l'achat de nouveau mobilier.

Les travaux de réaménagement des locaux de France Services débuteront lundi 5 janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

Convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales

La Communauté d'Agglomération délègue et confie par convention à la commune la compétence gestion des eaux pluviales pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2026. La convention prévoit que la commune facture cette prestation à hauteur de 80% du montant de l'Attribution de Compensation en mai avec un solde en décembre.

Obligation de la commune : assurer l'exploitation du service, informer la CABB des dysfonctionnements, assurer les travaux d'entretien...

Adopté à l'unanimité

Convention d'entretien des chemins de randonnée

La Communauté d'Agglomération a proposé aux communes d'assurer l'entretien de certains chemins de randonnée dans le cadre d'une prestation de service. Cette prestation est cadrée par une convention d'entretien. Ce document prévoit que la commune établisse une facture à hauteur de 80% du montant de l'Attribution de Compensation en mai avec un solde en décembre. Les chemins concernés sont ceux des Bardissières, du Bert, des Crêtes etc.

Cette convention a une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2026.

Adopté à l'unanimité

Classement de la partie mitoyenne du chemin rural en voie communale

La commune de Saint Bonnet Larivière souhaite désenclaver le lieu-dit du Busson en effectuant des travaux d'aménagement de voirie sur le chemin rural allant de la RD134 à la limite de la commune de Saint-Cyr-la-Roche. Ce chemin est mitoyen entre les communes de Vignols et de Saint Bonnet Larivière.

La commune de Vignols propose de classer la partie du chemin rural appartenant à la commune de Vignols en voie communale n°34.

Les frais de bornage et administratifs sont à la charge de la commune de Saint Bonnet Larivière.

Adopté à l'unanimité

Cession de portion de voie communale à la commune de Saint Bonnet Larivière

La commune de Vignols décide de céder à l'amiable à la commune de Saint Bonnet Larivière la portion de voie communale mitoyenne n°34 afin que les travaux d'aménagement puissent être réalisés. Cela représente 1300m.

Les frais sont à la charge de la commune de Saint Bonnet Larivière.

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de la FDEE 19

Par délibération du 25 septembre 2025 le Comité syndical de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze a validé la révision de ses statuts.

Cette révision concerne la modification du périmètre de certains de ses secteurs, et la mise en place de nouvelles compétences (maintenance et exploitation des installations, maîtrise d'ouvrage de mises en valeur des bâtiments et/ou éclairage sportif).

La commune de Vignols doit délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Adopté à l'unanimité

Désignation de délégués / syndicat intercommunal pays d'Art et d'Histoire

Pour siéger au syndicat intercommunal pays d'Art et d'Histoire, Olivier Savignac est élu délégué titulaire.

Adopté à l'unanimité

Jean-Jacques Sans est élu délégué suppléant.

Adopté à l'unanimité

Mise en oeuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque santé - procédure de convention participation proposée par le CDG 19

La participation employeur devient obligatoire à compter du 1er janvier 2026 dans le domaine de la santé. Suite à une mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec une date d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de 6 ans.

Le montant de la participation financière est de 20 € brut par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de la convention de participation.

Adopté à l'unanimité

Droit de préférence parcelles boisées situées aux lieudits Enbalas et Noux

La commune dispose d'un droit de préférence en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares.

Le conseil municipal renonce au droit de préférence pour les deux ventes suivantes :

- Parcelle boisée cadastrée section B n°155 lieu-dit Noux au prix de 1000 € pour une contenance de 35a 60ca.
- Parcelle boisée cadastrée section C n°1217 lieu-dit "Enbalas" d'une contenance de 14a 42ca au prix de 800 €.

Adopté à l'unanimité

Décision budgétaire modificative n°2 portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Afin d'inscrire une recette DETR (subvention) il est nécessaire de transférer les crédits de chapitre à chapitre d'un montant de 31 320 €.

Adopté à l'unanimité

Demande de participation aux frais scolaires à la commune de Saint Bonnet Larivière

Un enfant domicilié sur la commune de Saint Bonnet Larivière est scolarisé à l'école de Vignols. La somme de 653,30 € est demandée à la commune de Saint Bonnet Larivière pour participer aux frais scolaires 2024/2025.

Adopté : 9 voix pour / 1 abstention

Questions diverses :

- De nouvelles tables ont été achetées pour renouveler les anciennes tables abîmées de la salle polyvalente
- Le repas des aînés aura lieu dimanche 7 décembre à la salle polyvalente
- Le bail du Comptoir Vignolais court jusqu'en juin 2026. Réception du courrier recommandé de Mme Juliot ne souhaitant pas renouveler le bail.

Fin de séance à 22h00.

PV approuvé lors de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2026.

Le Maire : Martine SOUZY



La secrétaire de séance : Alexandra DOUSSAUD

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Alexandra DOUSSAUD, is written below the text.